

## Montant de la prestation compensation

## Par ines037, le 13/08/2009 à 18:07

## Bonjour,

je suis mariée depuis 25ans à mon époux, je me suis arrêtée de travailler pendant 18ans pour élever nos enfants. De plus, j'ai subi une chimiothérapie suite à la découverte de mon cancer de sein, traitement pendant lequel mon époux ne m'a pas épaulé. Suite à la maladie, il m'a été impossible de reprendre mon travail à plein temps, raison pour laquelle aujourd'hui je ne travaille que 18h par semaine.

Si divorce il y a, quel serait approximativement le montant de la prestation compensatoire que mon époux me devrait? Je me permet de préciser que, de plus, mon époux a eu une relation extra-conjugale durant 2ans, chose que j'ai appris récemment alors que nous sommes encore mariés. Vos conseils me seraient précieux!

Merci d'avance pour vos réponses.

Par jeetendra, le 13/08/2009 à 21:03

[fluo]Ordre des Avocats[/fluo]

02 47 05 61 64

2 Place Jean Jaurès

37000 Tours

[fluo]Ordre des Avocats[/fluo]

Place République
41000 Blois
[fluo]Ordre des Avocats[/fluo]
05 49 88 77 38
12 Rue Gambetta
86000 Poitiers
[fluo]Ordre des Avocats[/fluo]
02 41 83 15 35
Place St Michel
49400 Saumur

02 54 74 02 73

Bonsoir, le recours à un avocat pour divorcer est obligatoire, contactez l'Ordre des Avocats le plus proche de votre domicile pour une consultation juridique gratuite, adresses ci-dessus, vous serez informé sur la procédure de divorce adaptée à votre situation, courage à vous, bonne soirée à vous